REPUBLIQUE FRANCAISE - VILLE DE BAYONNE (PA)

O/J N°35

Séance du 6 avril 2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 31 mars 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-000-

PRESENTS: M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoints; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mmes Belbaraka, Destin, Bensoussan, M. Daubisse, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR: Mme Juzan à Mme Duhart, M. Salanne à Mme Durruty, Mme Taieb à Mme Castel, Mme Candillier à M. Arcouet, M. Laiguillon à M. Salducci, Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa.

EXCUSES: M. Boutonnet.

SECRETAIRE: Mme Belbaraka.

M. Ugalde présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : EVENEMENTIEL ET ANIMATION – Foire au Jambon 2017 et marché des producteurs de Pays de Bayonne - Conventions de partenariat.

Depuis de nombreuses années la Chambre d'Agriculture participe à l'animation de la Foire au Jambon de Bayonne en mettant en place une mini-ferme qui présente les animaux du département et notamment des porcins. Elle propose également, sous le chapiteau qui abrite la ferme, des animations et ateliers ludiques pour les enfants. Le coût de cette opération s'élève à 5 000 €, supporté par la Chambre d'Agriculture, non facturé à la commune, laquelle prend en charge l'installation et le gardiennage du chapiteau.

Les engagements respectifs de la Ville et de la Chambre d'Agriculture sont repris dans une convention qui prévoit également les modalités d'organisation par la Chambre d'Agriculture d'un marché des producteurs du pays à la mi-août.

Par ailleurs, les cafetiers et restaurateurs ont fait le choix de s'approvisionner en verres réutilisables auprès de la société Ecocup. Pour soutenir cette démarche qui entre pleinement dans les objectifs de la Ville en matière de développement soutenable, cette dernière fournit à la société Ecocup le « visuel » retenu pour l'édition « Foire au Jambon » de l'année, qui est ensuite reproduit sur les verres réutilisables. En contrepartie de la promotion de son image avec cet événement, la société Ecocup propose au titre de ce partenariat avec la ville de lui verser 10 % des recettes des verres non rendus avec un minimum garanti de 2 000 €. L'ensemble de ces éléments sont repris dans une convention qui formalise les engagements des deux parties.

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'approuver les conventions de partenariat ciannexées, l'une avec Ecocup pour la Foire au Jambon et l'autre avec la Chambre d'Agriculture pour la Foire au Jambon et le marché de producteurs de Pays de Bayonne, et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ainsi que les actes postérieurs afférents.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE Par délégation du Maire, Dominique Foulon Directeur général adjoint